

Informations de base	
2014/0220(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole	
Voir aussi 2013/0120A(NLE)	
Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	
Zone géographique Indonésie	

Acteurs principaux																												
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission au fond</th> <th>Rapporteur(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AFET Affaires étrangères</td><td>HALICKI Andrzej (EPP)</td><td>11/10/2023</td></tr> <tr> <td></td><td>Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA)</td><td></td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission au fond précédente</th> <th>Rapporteur(e) précédent(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AFET Affaires étrangères</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th> <th>Rapporteur(e) pour avis</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEVE Développement</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> <tr> <td>INTA Commerce international</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis précédente</th> <th>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> </table>	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	AFET Affaires étrangères	HALICKI Andrzej (EPP)	11/10/2023		Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA)		Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination	AFET Affaires étrangères			Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination																										
AFET Affaires étrangères	HALICKI Andrzej (EPP)	11/10/2023																										
	Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA)																											
Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination																										
AFET Affaires étrangères																												
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination																										
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.																											
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.																											
Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination																										

	DEVE Développement		
	INTA Commerce international		
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés				
Date	Événement	Référence	Résumé	
23/07/2014	Document préparatoire	COM(2014)0481 	Résumé	
24/07/2023	Publication de la proposition législative	12975/2014	Résumé	
14/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
07/12/2023	Vote en commission			
11/12/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0428/2023		
17/01/2024	Décision du Parlement	T9-0017/2024	Résumé	
17/01/2024	Résultat du vote au parlement			
19/02/2024	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement			
23/02/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel			

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/0220(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2013/0120A(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 209-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/00101

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Projet de rapport de la commission	PE754.733	27/10/2023	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0428/2023	11/12/2023	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T9-0017/2024	17/01/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	12975/2014	24/07/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2014)0480 	23/07/2014	
Document préparatoire	COM(2014)0481 	23/07/2014	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2024/0744
JO L 000 23.02.2024, p. 0000

Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0220(NLE) - 23/07/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à son acte d'adhésion, la Croatie s'est engagée à adhérer aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen d'un protocole à ces accords.

L'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009 et est entré en vigueur le 1^{er} mai 2014.

Conformément à une décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le protocole a été signé.

Il convient maintenant d'approver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver un protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole proposé, la Croatie est intégrée dans l'accord en tant que partie contractante. Les textes de l'accord et de l'acte final en langue croate sont joints au protocole et feraient foi dans les mêmes conditions que les autres versions linguistiques de l'accord.

Le protocole s'appliquerait à titre provisoire dès la date de sa signature.

Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0220(NLE) - 17/01/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 621 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion du protocole.

Ce protocole d'adhésion permet à la République de Croatie d'adhérer, en qualité de partie, à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, signé à Jakarta le 9 novembre 2009. Conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie, cette dernière s'engage à adhérer aux accords conclus ou signés par l'Union européenne et ses États membres avec un ou plusieurs pays tiers ou avec une organisation internationale.

Accord-cadre global de partenariat et de coopération CE/Indonésie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0220(NLE) - 24/07/2023 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union et de ses États membres, le protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion. Il y a lieu d'approuver le protocole.

L'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009.

La Croatie s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par l'Union européenne, et ses États membres, avec un ou plusieurs pays tiers ou avec une organisation internationale, conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République de Croatie et aux adaptations du traité sur l'Union européenne, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique

CONTENU : le projet de décision du Conseil vise l'approbation, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole d'adhésion à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Indonésie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole proposé, la Croatie est intégrée dans l'accord en tant que partie contractante.